

DOSSIER

Énergie renouvelable :
le photovoltaïque

TOURISME

Révéler le potentiel
de développement
touristique

MOBILITES

Nouvelle compétence
communautaire

NUMÉRO 11 / DÉCEMBRE 2022

Communauté de communes



édito par David Chollet

Président de la Communauté de communes
Maire de Souigné-sous-Ballon

Objectifs 2030 : entre réflexions et bonnes nouvelles

Lorsque vous avez élu vos conseillers municipaux au sein des 13 communes de Maine Cœur de Sarthe, 36 d'entre eux se sont retrouvés à siéger au Conseil communautaire. Cette instance se réunit 6 fois l'année pour valider le budget, mais aussi les projets que porte la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Nos communes ont chacune leur histoire, leur développement, leurs richesses, avec des possibilités et des choix différents d'évolution. Pourtant, lors de ces Conseils communautaires, nous prenons ensemble les décisions qui bénéficient et s'appliquent collectivement à la population des 13 communes, aux usagers des services, aux artisans et entreprises. Nous souhaitons aller plus loin dans la réflexion collective, en travaillant sur ce que sera notre territoire en 2030. De nombreux objectifs nous sont fixés par l'État :

réduire de moitié* notre consommation d'espaces liée aux constructions (habitat, zone d'activités), organiser les déplacements de chacun en limitant l'usage de la voiture, réduire massivement les consommations énergétiques et favoriser la production d'énergies nouvelles.

La Communauté de communes a ainsi validé :
• **Sa feuille de route MOBILITÉ 2030** : une ligne TER renforcée avec un objectif d'un train toutes les heures, création de lignes bus express, billetterie unique avec les transports de Le Mans Métropole, réalisation d'un schéma des déplacements vélos/piétons, développement de l'auto partage... Les phases de test seront lancées dès 2023.
• **Son Service Unique pour la Rénovation Énergétique (SURE)** : en place depuis quelques mois, la plateforme est entièrement dédiée aux habitants du territoire pour toutes les démarches liées à

la rénovation des logements : conseils, permanences gratuites à Ballon-Saint Mars et La Bazoge, suivi des dossiers et des travaux...
• **Le lancement dès 2023 des études du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : véritable outil au service du développement du territoire communautaire, il s'agira de disposer d'un document unique à l'échelle des 13 communes régissant la consommation du foncier, la constructibilité, les aménagements et infrastructures communautaires, ou des thématiques transversales (paysage et biodiversité, risques, qualité de l'air...).

Deux bonnes nouvelles pour le territoire : Maine Cœur de Sarthe est dynamique et accueille de nouvelles entreprises !
Le Groupe Tolomei a annoncé officiellement la construction d'une manufacture sur la Zone d'activité Les Petites Forges à

Joué-l'Abbé. Avec 150 salariés dès l'automne 2024, l'unité va recruter et former pour atteindre progressivement les 300 collaborateurs sur le site. Spécialisé dans la maroquinerie de luxe, le groupe possède déjà une manufacture moderne à Connerré. Sur La Bazoge, le groupe Tremblay s'est officiellement positionné pour installer sur la Zone d'activité de Chêne Rond sa plateforme logistique nouvelle génération. Ce seront à terme près de 200 emplois sur le site.

En ces périodes de fêtes de fin d'année, voyons avec ces nouvelles un avenir optimiste pour notre territoire, que nous voulons toujours accueillant pour les entreprises et les habitants.

**Excellentes fêtes à toutes et tous.
Meilleurs vœux pour 2023.**

*notre consommation de foncier entre 2021 et 2030 ne devra pas excéder 113 ha, soit la moitié des espaces consommés entre 2010 et 2020 (226 ha).

Sommaire #11 / Décembre 2022

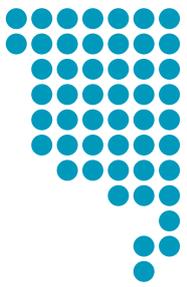
- Ma com'com **03**
- Zoom sur le photovoltaïque **04**
- Mobilités **06**
- Tourisme **08**
- Petite enfance **10**
- Action sociale **12**
- Environnement **14**
- Sport **16**



ZA Les Petites Forges • 918, rue des Petites Forges
72380 Joué-l'Abbé
Téléphone : **02 43 27 37 20**
Mail : contact@mainecoeurdesarthe.fr

Horaires d'ouverture
Lundi au Mercredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 16 h

www.mainecoeurdesarthe.fr



Ma Com'com, c'est quoi ?

Présente au quotidien dans la vie du territoire, la communauté de communes est née en 1992 de la loi sur l'administration territoriale de la République. La communauté de communes est un EPCI* disposant de son propre budget. Elle associe des

communes afin **d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace**. Son champ d'action est défini à travers des compétences d'intérêt communautaire, qu'elle exerce à la place des communes. Certaines de ces compétences sont imposées

par la loi et d'autres sont transférées selon le choix des communes. Le conseil communautaire est formé de représentants élus tous les six ans à la tête de chaque commune. Une présidence, des vice-présidences et conseillers délégués sont élus pour

représenter l'établissement et ainsi piloter et mettre en œuvre les actions communautaires. Dans cette mission de service public, ils sont accompagnés par les agents et techniciens de la communauté de communes.

*Établissement public de coopération intercommunale

Les compétences de ma Com'com

Développement économique et touristique

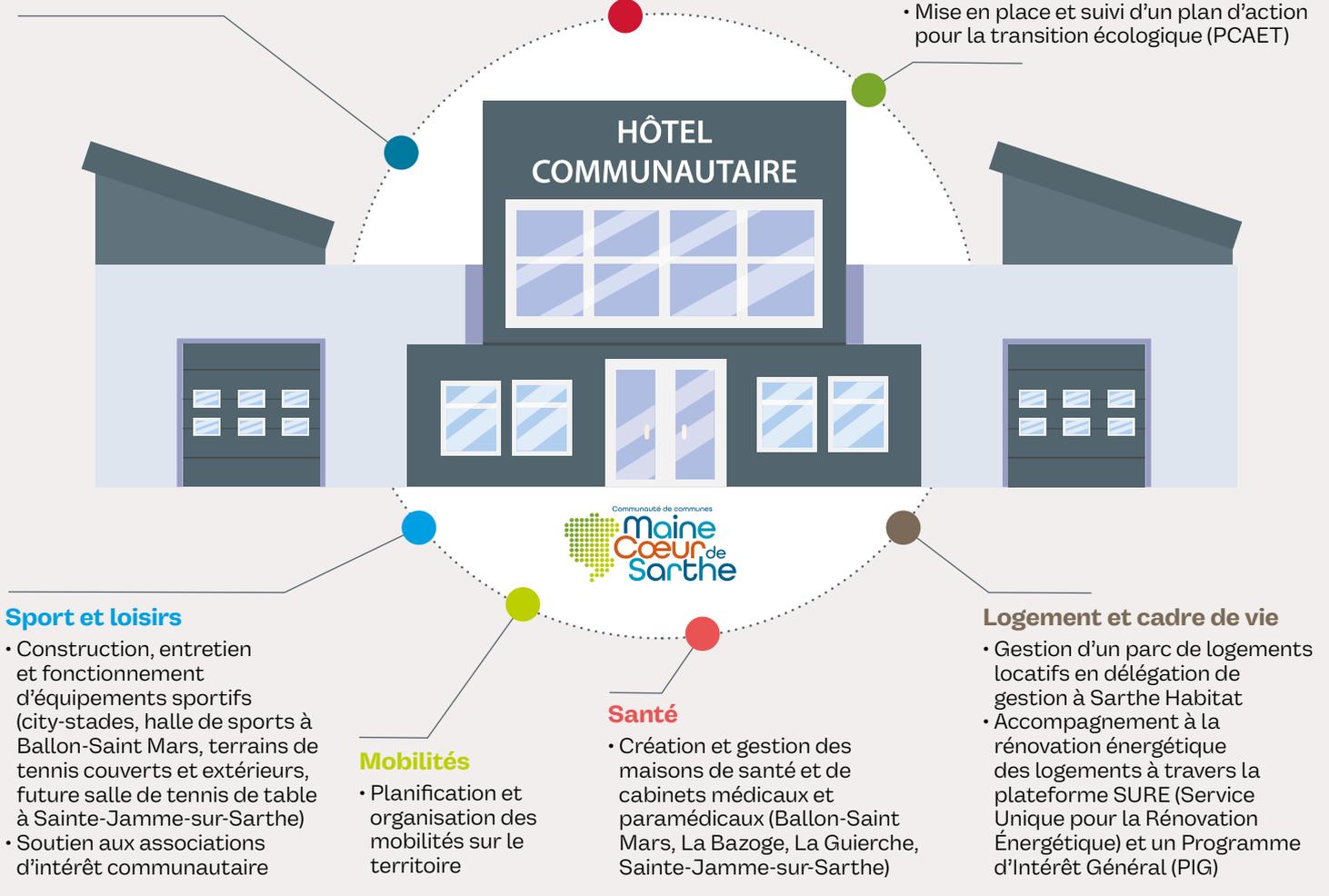
- Création, aménagement et entretien des zones d'activités accueillant les entreprises
- Soutien et accompagnement aux porteurs de projets (commerçants et artisans locaux) et aux clubs d'entreprises
- Mise en valeur et développement de l'offre touristique avec le soutien de l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe

Services aux familles

- Accueil des enfants de 0 à 3 ans dans les crèches communautaires
- Relais Petite Enfance (RPE)
- Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- Accueils vacances et mercredis, activités et accompagnement des jeunes (services organisés par le centre social la Maison des Projets)
- Soutien financier au projet social de la Maison des Projets

Environnement

- Collecte et traitement des déchets ménagers et emballages recyclables (porte à porte, points d'apports volontaires et déchèteries)
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Balisage et entretien des chemins de randonnées répertoriés dans le Guide de randonnées Maine Cœur de Sarthe (250 km de chemins pédestres et VTT)
- Mise en place et suivi d'un plan d'action pour la transition écologique (PCAET)



Sport et loisirs

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs (city-stades, halle de sports à Ballon-Saint Mars, terrains de tennis couverts et extérieurs, future salle de tennis de table à Sainte-Jamme-sur-Sarthe)
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire

Mobilités

- Planification et organisation des mobilités sur le territoire

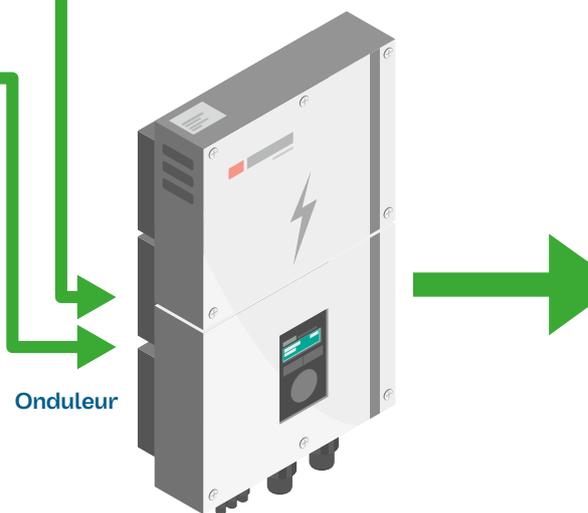
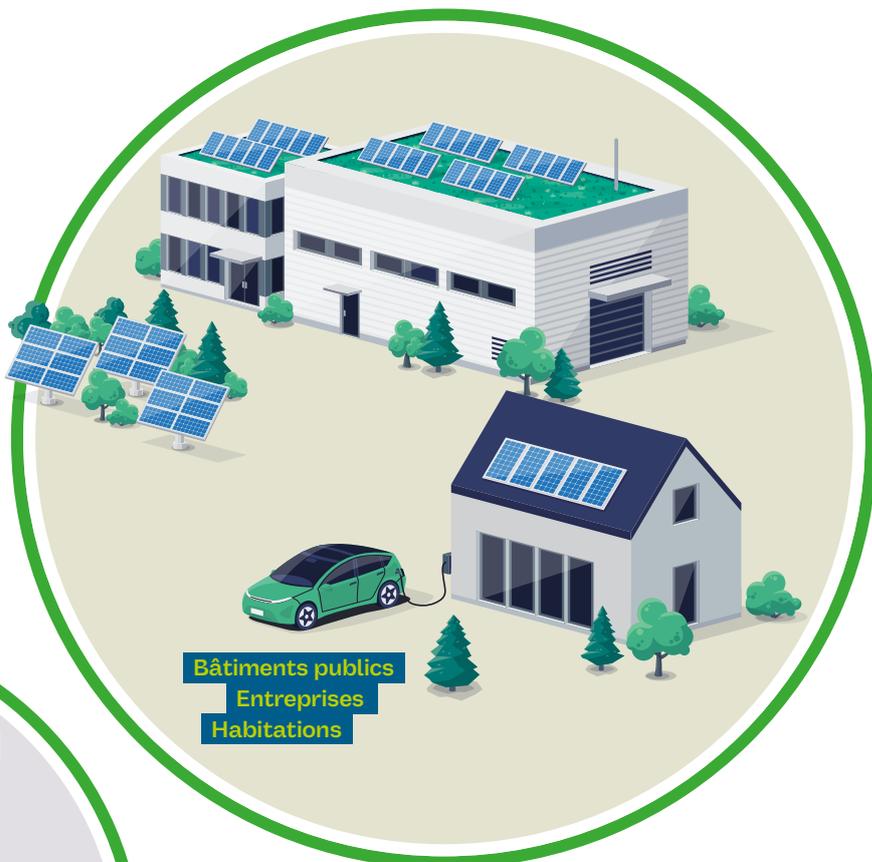
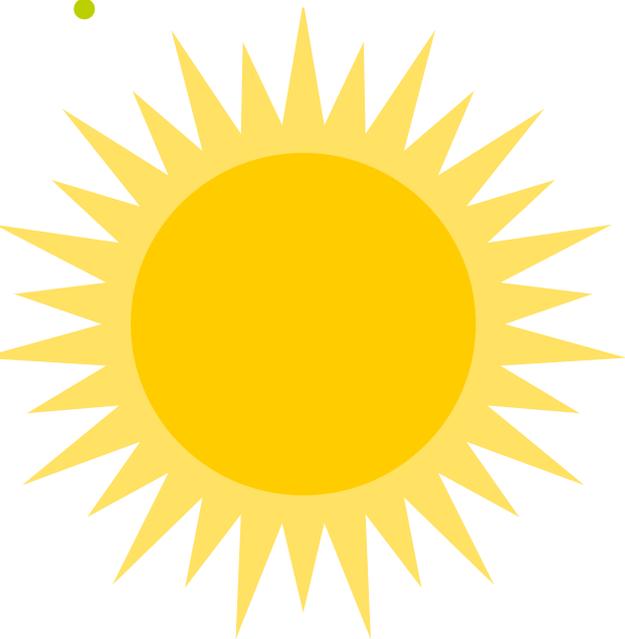
Santé

- Création et gestion des maisons de santé et de cabinets médicaux et paramédicaux (Ballon-Saint Mars, La Bazoge, La Guierche, Sainte-Jamme-sur-Sarthe)

Logement et cadre de vie

- Gestion d'un parc de logements locatifs en délégation de gestion à Sarthe Habitat
- Accompagnement à la rénovation énergétique des logements à travers la plateforme SURE (Service Unique pour la Rénovation Énergétique) et un Programme d'Intérêt Général (PIG)

Zoom sur le fonctionnement des



La Communauté de communes agit pour le déploiement des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire. Plusieurs bâtiments comme **la gendarmerie de Ballon-Saint Mars et l'hôtel communautaire à Joué-l'Abbé** construits ou réhabilités ces dernières années sont équipés de panneaux solaires sur leur toit. **La future salle de tennis de table à Sainte-Jamme-sur-Sarthe** le sera également avec pas moins de 240 panneaux qui arboreront sa toiture.

Lexique

Cellule photovoltaïque : La cellule photovoltaïque est un composant électronique en silicium semi-conducteur sensible à l'énergie lumineuse du soleil, la transformant en un courant électrique continu.

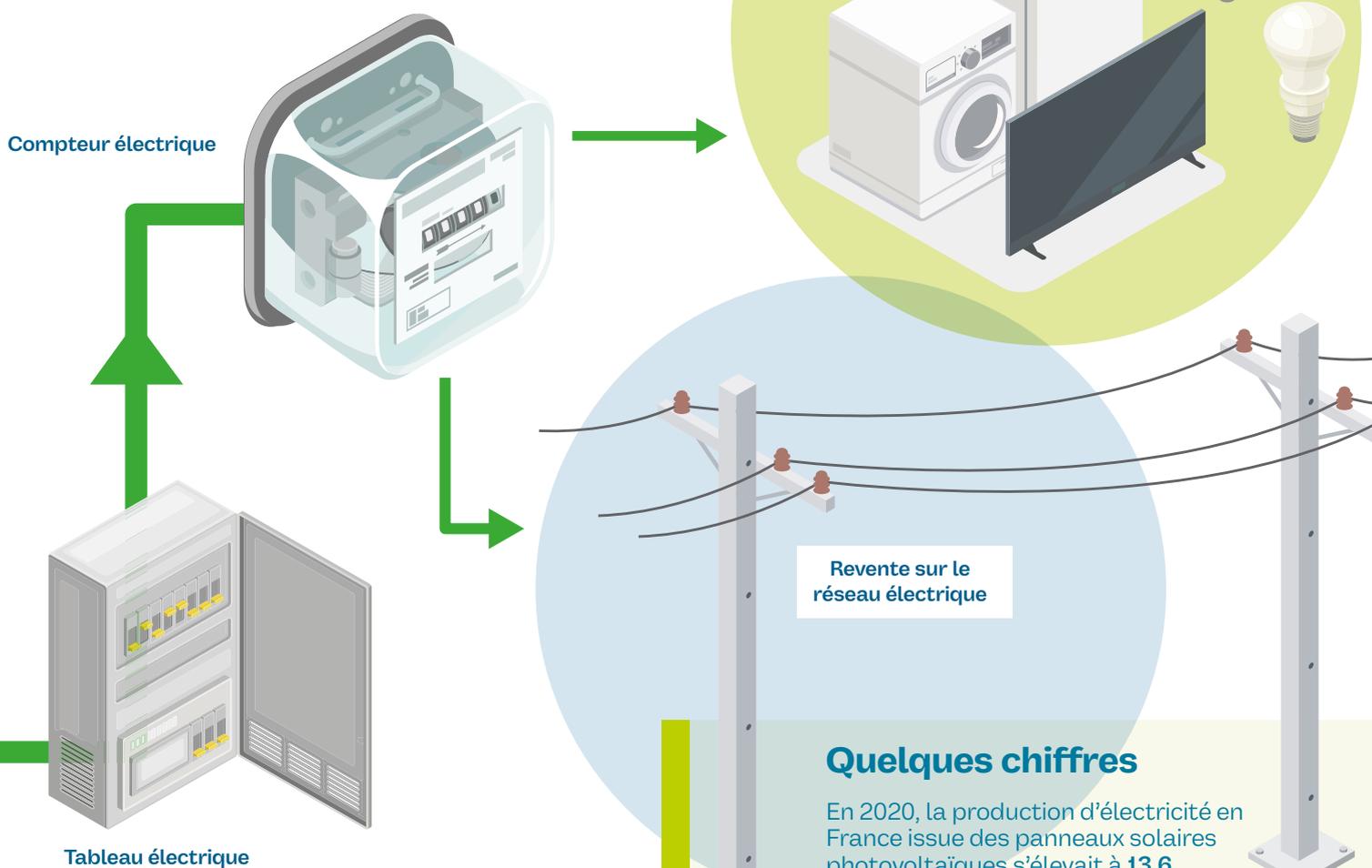
Ombrière : L'ombrière, souvent utilisée sur des parkings, est une structure qui vise à fournir de l'ombre pour y garer sa voiture en dessous. Sur son toit horizontale ou oblique, elle est recouverte de panneaux solaires afin de produire de l'électricité.

Onduleur : L'onduleur reçoit le courant continu produit par les panneaux pour le modifier en courant alternatif.

Compteur de production : Le compteur de production renseigne la quantité d'électricité produite en kilowattheures (kWh).

panneaux solaires photovoltaïques

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des **cellules photovoltaïques** intégrées à des panneaux pouvant être posés sur les bâtiments, ombrières ou directement à même le sol. Raccordés à un compteur électrique, les panneaux solaires constituent une source d'énergie verte entièrement renouvelable.



Quelques chiffres

En 2020, la production d'électricité en France issue des panneaux solaires photovoltaïques s'élevait à **13,6 térawattheures (TWh)** sur les 510 TWh produits toutes sources d'énergies confondues, soit environ **2,6% de la production totale d'électricité**.

En constante augmentation depuis dix ans, la production photovoltaïque a augmenté de **11,1% entre 2019 et 2020**. L'autoconsommation électrique des bâtiments équipés en panneaux solaires est en plein essor ces dernières années avec **116 GWh autoconsommés en 2019***.

En Maine Cœur de Sarthe, les bâtiments communautaires (hôtel communautaire et gendarmerie de Ballon-Saint Mars) équipés en panneaux solaires rapportent chaque année environ 17 000 € à la collectivité.

*Dernières données en date recensées par le ministère de la Transition écologique et EDF.

Gendarmerie de Ballon-Saint Mars



La mobilité, une compétence désormais communautaire



Maurice Vavasseur, 4^e vice-président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe en charge de l'habitat, des mobilités et de l'urbanisme

Pourquoi une prise de compétence au niveau communautaire ?

C'est la loi d'orientation des mobilités, votée en 2019, qui a conduit les communes à se positionner pour transférer la compétence mobilité à l'échelle intercommunale. La Communauté de communes s'est alors saisie de cette compétence en délibérant favorablement lors du conseil communautaire du 15 mars 2021. Désormais compétente sur les mobilités, l'intercommunalité ne part pas de zéro sur le sujet puisque des réflexions à l'échelle du territoire communautaire et des aménagements ont déjà eu lieu jusqu'à présent. Une étude menée conjointement avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Sarthe en 2015, sur la voie ferrée traversant notre territoire, a abouti au réaménagement des parkings des quatre haltes ferroviaires.

Une compétence toutefois partagée ?

Oui, l'organisation des mobilités sur le territoire est partagée avec la Région Pays de la Loire et le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe. La Région organise le transport interurbain avec son réseau ALÉOP (bus, TER). Le Pôle métropolitain, syndicat dédié uniquement aux mobilités depuis avril 2022, organise, lui, sur ses collectivités membres, les transports collectifs tels que le covoiturage et l'autopartage (expérimentation des voitures Mouv'n Go sur Ballon-Saint Mars et Saint-Jean-d'Assé pour notre territoire). Il dispose également d'un rôle de coordination des intercommunalités afin d'assurer une cohérence dans la continuité des itinéraires des futurs projets de mobilité. Ainsi, la Communauté de communes devient compétente sur le volet restant, celui des mobilités



Voie douce dédiée aux modes actifs entre La Guierche et Joué-l'Abbé

douces (marche à pied, vélo, trottinette électrique, etc.), et a lancé dernièrement la réalisation d'une feuille de route.

d'étude et de diagnostic des infrastructures déjà existantes sur le territoire. Puis une phase de définition des aménagements sera à réaliser, suivie d'un chiffrage des ouvrages et d'une planification dans le temps.

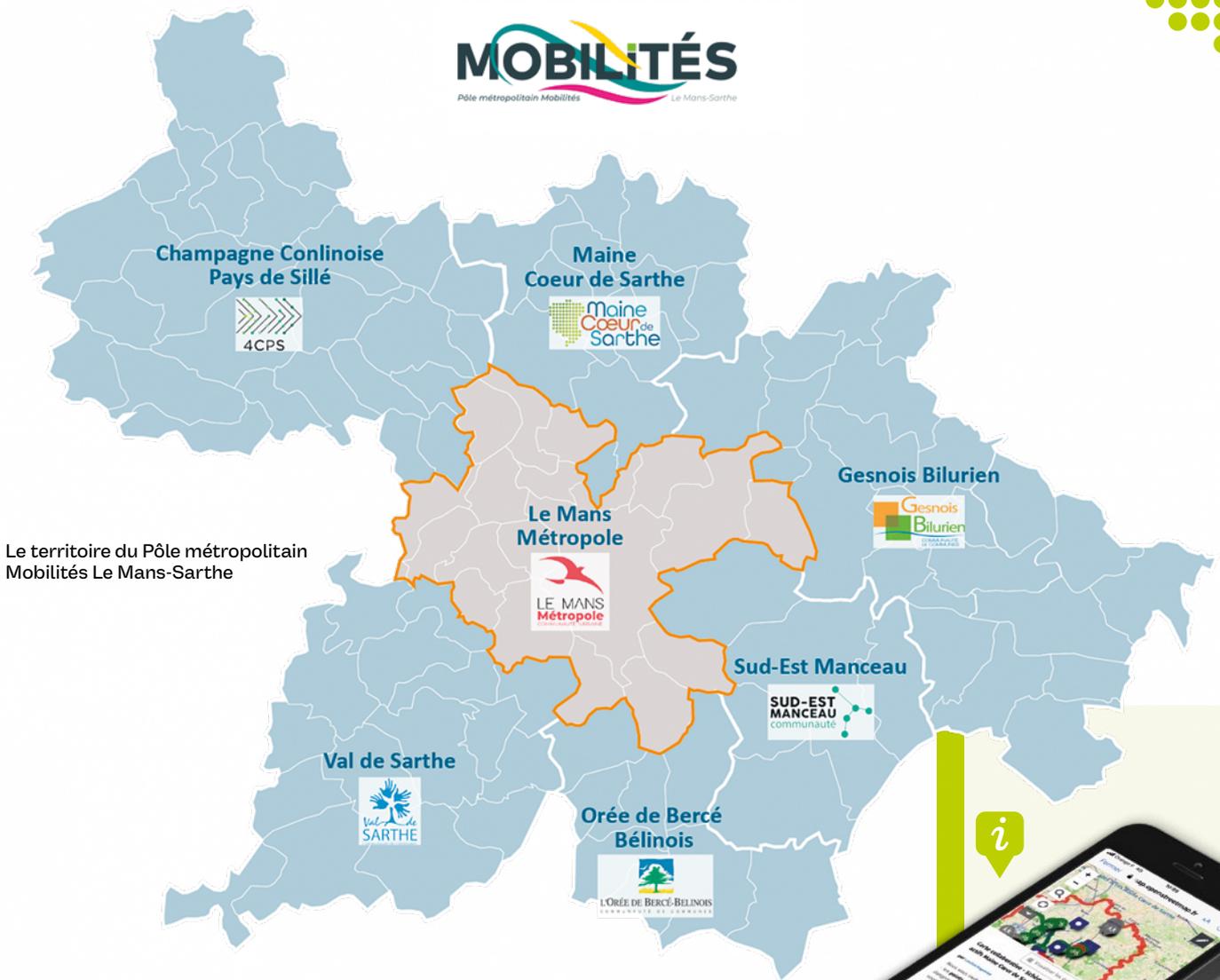
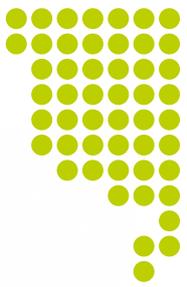
Expliquez-nous cette feuille de route.

Elle s'intitule « **schéma directeur des modes actifs** », les « **modes actifs** » étant les **mo**yens de déplacement mobilisant la force physique comme le **vélo, la marche à pied, les rollers, la trottinette etc.** La réalisation de cette feuille de route se décompose en plusieurs étapes. Tout d'abord avec une phase

La réalisation de l'étude pour la définition du schéma directeur des modes actifs a débuté le 14 septembre dernier lors d'un comité de lancement où chaque commune a pu exprimer ses besoins et attentes en matière de mobilité douce.



Passage devant la mairie de Ballon-Saint Mars le 7 octobre dernier lors du tour du territoire communautaire à vélo par le cabinet BL évolution accompagné par Maurice Vavasseur



Le territoire du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe

BL

évolution

L'étude et le diagnostic du territoire sont confiés au bureau d'études BL évolution, spécialisé dans le développement de solutions adaptées aux changements d'usages et à la transition des mobilités, en concertation avec les habitants. Depuis le comité de lancement, le cabinet BL évolution est venu parcourir l'ensemble du territoire communautaire à vélo les 6 et 7 octobre pour s'imprégner des réalités du terrain. **Une consultation comprenant un questionnaire et la création d'une carte collaborative, afin de recueillir les attentes et besoins des habitants, a également débuté au mois de novembre.** Chacun peut participer à cette

consultation relayée sur le site internet de la Communauté de communes, disponible dans la rubrique « Projets ». Elle permettra d'alimenter la phase de diagnostic en cours. Enfin, l'étude globale va se poursuivre durant une partie de l'année 2023 pour un résultat attendu en septembre prochain.

À l'issue de l'étude une architecture de nouveaux itinéraires pour les modes actifs sera ainsi dégagée. Elle sera toutefois confrontée, d'ici là, à la problématique des acquisitions de terrain et de l'emprise des pistes et bandes cyclables sur le domaine public dans les agglomérations. Ceci va donc nous conduire à conclure

les réflexions liées à la question de l'apaisement de la circulation dans les bourgs. À savoir mettre en place des zones 30 km/h, des priorités à droite et zones de rencontre entre piétons et véhicules, comme l'a fait la commune de Souigné-sous-Ballon.

Combien coûte l'étude pour le schéma directeur des modes actifs ?

Le coût total de l'étude pour la réalisation du schéma directeur des modes actifs s'élève à 29780 €HT, pour laquelle la Communauté de communes touche une subvention de 18000 € de l'ADEME (Agence de la transition écologique) attribuée dans le cadre de l'appel à projet « Avelo 2 ».



Participez à la consultation citoyenne sur les mobilités douces en Maine Cœur de Sarthe

Enquête ouverte du 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023



Flashez ce QR Code

Révéler notre potentiel de

Une étude est en cours !

La Communauté de communes a lancé en octobre dernier **une étude pour révéler le potentiel de développement touristique du territoire communautaire**. Elle a pour vocation d'analyser le territoire pour dégager des pistes d'action sur le tourisme global avec un regard particulier sur les rivières de la Sarthe et de l'Orne Saosnoise. Cette étude a lieu afin d'améliorer l'attractivité touristique en Maine Cœur de Sarthe à l'avenir. Sa réalisation a été confiée à des étudiants et leurs professeurs, sous forme d'un atelier composé de 6 étudiants en master d'urbanisme à **l'École d'Urbanisme de Paris** et 6 étudiants en master de tourisme à **l'Université Le Havre Normandie**.

Pour s'imprégner du territoire, les étudiants ont débuté l'étude par **une semaine d'immersion** du 17 au 21 octobre dernier. Durant cette semaine, ils ont été hébergés au Domaine de Chapeau, à Neuville-sur-Sarthe et ont disposé de la salle du pont d'Orne à Montbizot pour travailler.

Les résultats de l'étude sont prévus pour le 26 janvier 2023, après deux restitutions partielles le 18 novembre à Paris et le 15 décembre au Havre.

Retour en images sur la semaine

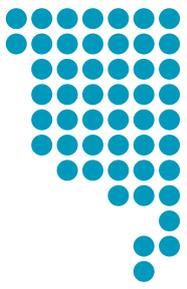


Accueil convivial à la salle du pont d'Orne par les vice-présidents Éric Bourge et Alain Besnier et le conseiller délégué au tourisme et au commerce local Samuel Hamelin puis tour de table pour se présenter



Le groupe des étudiants au complet avec les élus communautaires, les équipes de la Communauté de communes et de l'Office de Tourisme.





développement touristique

maine immersive des étudiants



Présentation touristique du territoire par l'Office de Tourisme et le Pays du Mans



Visite des lieux touristiques du territoire avec l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe et les différentes associations des lieux patrimoniaux



Rencontres avec les habitants par petits groupes dans différentes communes pour recueillir leurs ressentis sur le tourisme en Maine Cœur de Sarthe



Au Domaine de Chapeau



Les passerelles

Soucieuse d'apporter une cohérence éducative aux enfants du territoire, la Communauté de communes, via son service petite enfance **Les P'tits Bouts du Maine**, propose l'accompagnement des enfants vers leurs futurs lieux d'accueil, au fur et à mesure qu'ils grandissent. L'objectif est de préparer au mieux votre enfant à ces changements. Ainsi, les « passerelles », autrement dit des temps d'accueil et de découverte, sont organisées avec les écoles maternelles du territoire et le centre de loisirs la Maison des Projets (MDP). Ces projets sont proposés à tous les enfants qui fréquentent le service petite enfance : dans les crèches, avec leur assistante maternelle au sein des jeux et rencontres, au Lieu d'Accueil Enfant Parent...



entre les crèches, les écoles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La passerelle école

Que ce soit pour vous, parents, ou pour vos enfants, la première rentrée scolaire reste un événement important de la vie. On sait aujourd'hui, notamment grâce aux neurosciences, que les jeunes enfants ont besoin de se repérer et d'être sécurisés pour aller vers de nouvelles expériences. C'est tout l'objectif des passerelles pour les enfants, qui se déroulent sur plusieurs matinées et qui permettent la découverte des lieux comme la classe, la cour de récréation, l'accueil périscolaire, etc.. Tout comme elles contribuent à rencontrer les enseignants et ATSEM, ainsi que voir de nouveaux enfants !



Sur le territoire, à la rentrée de septembre 2022, 60 enfants ont participé aux matinées passerelles et ont fait leur rentrée dans cinq écoles maternelles différentes du territoire.



« La porte ouverte de l'école s'est faite après les matinées avec le service petite enfance, et ça a été une joie pour nous de voir que c'est notre fils qui nous a fait visiter l'école ! Ces matinées lui ont donné beaucoup d'assurance et donc pour nous aussi ! » **Les Parents de Milo**

La passerelle Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

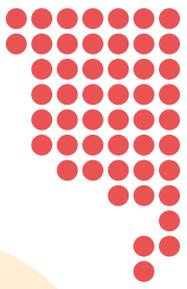
De plus en plus d'enfants profitent du centre de loisirs de la MDP dès leur 3 ans. Le rythme des semaines est parfois soutenu pour les jeunes enfants. C'est pourquoi l'objectif partagé de ces matinées passerelles est de pouvoir leurs offrir, tant sur les mercredis matin que sur une matinée dans la semaine pendant les petites vacances scolaires, un moment de répit. Des espaces dédiés permettent aux enfants accueillis de prendre le temps de découvrir de nouvelles expériences et s'amuser, en adéquation avec leurs besoins, soit sur une des structures petite enfance, soit à l'ALSH 3-5 ans.



Depuis cet été, 11 matinées de passerelles avec ALSH ont déjà eu lieu.



« Je culpabilisais un peu du rythme de rentrée de mon enfant. L'école c'est déjà un nouveau rythme alors le fait de pouvoir proposer des temps plus cool le mercredi matin, c'est vraiment une chance pour nos enfants... » **La maman de Juliette**



Du nouveau pour le Lieu d'Accueil Enfant Parent

Ouvert depuis 2020, ce lieu de rencontres et d'accueil pour les jeunes enfants accompagnés des adultes qui en prennent soin (parents, grands-parents, assistants familiaux...) connaît fréquentation croissante. La Communauté de communes et la MDP proposent donc de faire perdurer cette belle expérimentation en élargissant les accueils.

À partir de janvier 2023, **le lieu d'accueil sera ouvert tous les vendredis matins de 9h à 11h30** (fermeture l'été selon les congés scolaires et la semaine entre Noël et nouvel an) ! Alors venez découvrir durant une demi-heure à une heure, pour la matinée, pour une ou plusieurs fois ou tout simplement comme bon vous semble, un espace aménagé pour que les enfants puissent découvrir, jouer, se rencontrer... accompagnés par vous-même et entourés d'accueillants bienveillants.



Lieu d'Accueil Enfant Parent à La Grange à Ballon-Saint Mars

IntraMuros, nouvel outil de communication pour Les P'tits Bouts du Maine

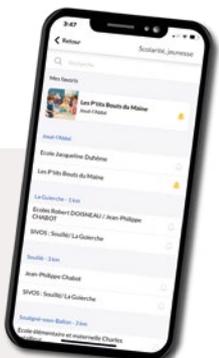
Depuis début novembre, Les P'tits Bouts du Maine utilisent l'application IntraMuros pour communiquer avec vous, parents des crèches, parents employeurs d'une assistante maternelle et assistantes maternelles. Ce nouvel outil de communication, déjà déployé à l'échelle intercommunale et disponible gratuitement sur tous les smartphones, permet de vous tenir au courant, plus facilement et rapidement, de toute l'actualité du service petite enfance. Nous vous invitons donc à vous abonner à l'actualité du service en quelques clics pour recevoir les notifications et ne rien louper !

Pour s'abonner aux P'tits Bouts du Maine sur IntraMuros, il convient de se rendre sur la page de Joué-l'Abbé via l'outil de recherche des communes. Pourquoi Joué-l'Abbé ? Car c'est sur cette commune que le siège de la Communauté de communes est implanté. Il faut ensuite se rendre dans

« Scolarité, jeunesse », en bas de la page d'accueil de la commune. Cliquez sur la petite cloche à droite des « P'tits Bouts du Maine » afin qu'elle devienne jaune, et le tour est joué !

Vous retrouverez toute l'actualité des P'tits Bouts du Maine dans l'onglet journal de la commune de Joué-l'Abbé.

Vous n'utilisez pas encore IntraMuros ?



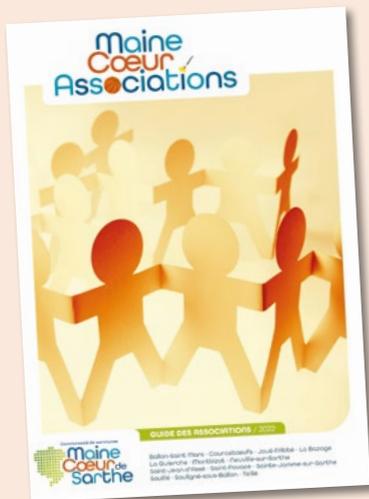
Flashez pour télécharger

Un guide intercommunal des associations à votre disposition !

Distribué dans vos boîtes aux lettres au début de l'été, le guide intercommunal des associations **Maine Cœur Associations** vous permet de découvrir l'offre associative présente sur nos treize communes, dans son ensemble et sa diversité. Le guide est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de communes et est mis à jour régulièrement, au fil des évolutions de la vie associative en Maine Cœur de Sarthe. Vous pouvez vous procurer la version papier du guide dans votre mairie, à l'hôtel communautaire ainsi qu'à l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe.



Flashez pour consulter le guide



Votre association ne figure pas dans le guide ou vous souhaitez modifier son contact ?

Le formulaire de demande pour faire recenser son association est disponible en ligne sur mainecoeurdesarthe.fr rubrique « Sortir & Découvrir », puis « Les associations ». Il est à retourner complété à l'adresse :

contact@mainecoeurdesarthe.fr.

Concernant la modification du contact ou ses coordonnées, merci de nous communiquer les changements à effectuer par mail à l'adresse figurant ci-dessus.

Une première édition du Festival des associations en Maine Cœur de Sarthe réussie !

Les 3 et 4 septembre derniers avait lieu la première édition du Festival des associations en Maine Cœur de Sarthe. Tout au long de ce weekend, vous avez pu découvrir, dans une ambiance festive, les activités proposées par plus de 105 associations sur les quelques 225 que compte notre territoire. Organisé sur trois communes : La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe et Sainte-Jamme-sur-Sarthe, le Festival



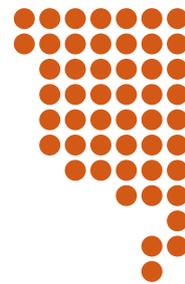
des associations a accueilli plus de 1 500 visiteurs, un succès !

Au vu de l'intérêt qu'a suscité l'événement par tous, habitants comme associations, le festival coorganisé par la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et la Maison des Projets **reviendra pour une seconde édition l'année prochaine !**

Autre première édition sur le territoire : le Forum des familles

Second événement coorganisé par la Communauté de communes et la Maison des Projets, le Forum des familles s'est déroulé le samedi 22 octobre à La Bazoge. À destination des familles du territoire, la première édition s'est construite autour des thématiques du développement durable, du numérique et de la petite enfance. Parents, futurs parents et grands-parents ont pu, lors de cette journée, échanger avec les intervenants et découvrir des outils afin de les aider dans l'éducation de leurs enfants et/ou petits-enfants.





Elle est partenaire de la Com'com...

La Maison des Projets

L'année 2022 a de nouveau été pour la Maison des Projets une année riche en rencontres, en événements, en projets mais également en nouveautés.



Une nouvelle identité visuelle

Ayant le souhait de mieux communiquer sur le territoire pour rendre ses projets et ses actions accessibles à tous, la Maison des Projets a commencé, il y a 18 mois, un travail de refonte globale de sa communication. La MDP s'est offert une nouvelle identité visuelle avec un nouveau logo. Les valeurs de lien social, de solidarité et de partage transparaissent ainsi dans le logo choisi.

Caisse à savon

La première édition de la compétition de Caisse à savon en Maine Cœur de Sarthe, a eu lieu le 18 septembre à Montbizot. En préparation depuis 2 ans avec l'Association

des Parents d'Élèves de Montbizot et décalée à cause de la pandémie, la compétition regroupant 14 équipages s'est enfin déroulée avec succès, devant 1 800 visiteurs ! Une deuxième édition est d'ores et déjà prévue, elle aura lieu à Sainte-Jamme-sur-Sarthe en septembre 2023.

Reso'ap

La Maison des Projets est désormais l'interlocuteur local de l'association Reso'ap sur le territoire. Reso'ap a pour vocation la lutte contre le manque de mobilité et la solitude en milieu rural. Cette association permet notamment de mettre en lien des bénévoles qui peuvent assurer le déplacement de bénéficiaires en difficulté de mobilité. Les accompagnements ont commencé et il est possible de contacter la Maison des Projets pour devenir bénévole ou pour bénéficier des services de l'association.



Chantiers argent de poche

Au cours de l'année 2022, 76 jeunes de neuf communes ont participé à 13 chantiers « Argent de poche » sur le territoire. Au cours de ces différents chantiers, les jeunes ont pu s'investir pour leur commune. Grâce à ces chantiers, les jeunes ont pu développer leur engagement citoyen et mieux découvrir leur commune tout en gagnant de l'argent de poche. Cela permet aussi de développer les liens entre les jeunes et élus municipaux ainsi que les agents communaux. Une belle réussite !



En bref, une année 2022 qui aura permis de sortir de la pandémie et d'organiser à nouveau des activités destinées à un plus grand nombre de personnes. Espérons qu'en 2023 nous puissions consolider ces beaux projets et continuer d'être toujours plus proches des communes du territoire.

Toute l'équipe de la MDP vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années et une heureuse année 2023 !

Pour contacter la MDP :

Tél. : 02 43 27 36 77

accueil.maisondesprojets@gmail.com



Le quiz de Recyclo



1. Recycler les déchets, cela veut dire :

- a. Nettoyer et remplir à nouveau les emballages usagers
- b. Utiliser leur matière pour fabriquer de nouveaux objets
- c. Leur trouver un usage différent

2. Apposer un autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres évite la production de :

- a. 25 kg de déchets par an/foyer.
- b. 36 kg de déchets par an/foyer.
- c. 40 kg de déchets par an/foyer.

3. Peut-on jeter les capsules de café dans le bac jaune ?

- a. Oui
- b. Non

4. Vos coussins et couettes sont usagés et non réutilisables, vous les mettez dans :

- a. Les points de collecte à la déchèterie
- b. Dans les colonnes à textile
- c. Dans ma poubelle

5. Combien de fois peut-on recycler une bouteille en verre ?

- a. 10 fois
- b. 100 fois
- c. À l'infini

6. Où déposer ses piles usées ?

- a. Dans mon sac vert à ordures ménagères
- b. À la déchèterie
- c. Dans les bornes aux entrées des magasins

7. Je vais acheter un nouvel électroménager dans un magasin, ai-je le droit de leur laisser mon ancien ?

- a. Oui
- b. Non

8. En utilisant un composteur, je réduis mes ordures résiduelles (sac vert) :

- a. 15%
- b. 30%
- c. 45%

9. Mon sac d'aspirateur est plein, je le jette :

- a. Dans mon bac jaune
- b. Dans mon sac vert à ordures ménagères

10. Le point d'apport volontaire du verre est plein, je dois :

- a. Déposer mon verre au pied du conteneur
- b. Le ramener chez moi et revenir ultérieurement
- c. Le mettre dans mon sac vert à ordures ménagères
- d. Le signaler sur IntraMuros

Réponses

1/b et c

2/c : Des étiquettes « stop pub » sont à votre disposition en mairie et à la Communauté de communes

3/b : Non car même si elles sont recyclables, leur diamètre est inférieur à 6cm donc trop petit pour être trié.

4/a.

5/c : le verre collecté sur le territoire est une source de recette pour le budget environnement

6/b et c.

7/a : Le code de l'environnement oblige les magasiniers à récupérer votre ancien électroménager lors de l'achat d'un nouveau produit. Vous pouvez même déposer gratuitement dans les grandes surfaces votre petit électroménager à recycler type grille-pain ou batterie, sans obligation d'achat.

8/b : La Communauté peut vous mettre un composteur à disposition gratuitement. Merci de nous consulter pour les modalités d'attribution.

9/b : Bien qu'en papier, le sac est souillé par la poussière.

10/b et d : Le conteneur est vidé régulièrement mais s'il est plein lors de mon passage, je reste civique et reviens ultérieurement.

Le saviez-vous ?

Les piles et batteries contiennent des substances dangereuses et potentiellement inflammables, elles ne doivent surtout pas être déposées dans votre bac jaune, ni dans votre sac à ordures ménagères. L'été dernier un camion de ramassage des emballages recyclables a pris feu à Souigné-sous-Ballon à cause de ce type de déchet. **Cet incident a causé des dégâts d'une valeur de 250 000€.**





PERMANENCES POUR LA DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE / 2023

Ballon-Saint Mars / Mairie		
Mercredi 4 janvier	9h-12h	
Vendredi 6 janvier		15h-19h
Samedi 7 janvier	9h-12h	
Mercredi 11 janvier	9h-12h	
Vendredi 13 janvier		15h-19h
Samedi 14 janvier	9h-12h	
Courseboeufs / Mairie (salle du Conseil)		
Vendredi 13 janvier		16h30-18h30
Samedi 14 janvier	10h-12h	
Vendredi 20 janvier		16h30-18h30
Samedi 21 janvier	10h-12h	
Joué l'Abbé / Mairie (Salle des associations)		
Mercredi 4 janvier	9h-12h30	16h-19h
Samedi 7 janvier	9h-12h	
Lundi 9 janvier		16h30-18h30
La Bazoge / Maison des asso. Espace G. Sand		
Mercredi 4 janvier	9h-12h	14h-19h
Samedi 7 janvier	9h-12h30	
Lundi 9 janvier		14h-19h
La Guierche /Mairie (salle du Conseil)		
Lundi 2 janvier	9h-12h	14h-18h
Jeudi 5 janvier		13h30-18h30
Dimanche 8 janvier	9h-12h	
Mercredi 11 janvier	9h-12h	
Samedi 14 janvier	9h-12h	

Montbizot / Mairie (salle du Conseil)		
Mercredi 4 Janvier	9h-12h	
Samedi 7 Janvier	9h-12h	
Mercredi 11 Janvier		17h-19h30
Samedi 14 Janvier	9h-12h	
Mercredi 18 Janvier	9h-12h	
Neuville-sur-Sarthe / Maison des loisirs salle A		
Mercredi 4 janvier	9h-12h	
Vendredi 6 janvier		15h30-19h
Lundi 9 janvier	8h30-12h	
Mercredi 11 janvier	9h-12h	
Vendredi 13 janvier		15h30-19h
Samedi 14 janvier	9h-12h	
Saint-Jean-d'Assé / Salle communale (29 rue principale)		
Jeudi 5 janvier		16h-19h
Vendredi 6 janvier		14h-17h
Samedi 7 janvier	9h-12h30	
Lundi 9 janvier	9h-12h30	
Mardi 10 janvier	9h-12h30	
Mercredi 11 janvier	9h-12h30	
Saint-Pavace / Mairie (salle des asso.)		
Samedi 7 janvier	9h-13h	
Lundi 9 novembre	9h-12h	16h-19h
Mardi 10 janvier	9h-12h	16h-19h
Mercredi 11 janvier	9h-12h	
Jeudi 12 janvier	9h-12h	16h-19h
Vendredi 13 janvier	9h-12h	16h-19h
Samedi 14 janvier	9h-13h	

Ste-Jamme-sur-Sarthe / Mairie (salle du Conseil)		
Mardi 3 janvier	9h-12h	
Mercredi 4 janvier	9h-12h	16h-19h
Vendredi 6 janvier		15h30-19h
Samedi 7 janvier	9h-13h	
Mercredi 11 janvier	9h-12h	16h00-19h
Samedi 14 janvier	9h-12h	
Souillé / Mairie		
Vendredi 6 janvier		16h-19h
Samedi 7 janvier	9h30-12h30	
Mercredi 11 janvier		16h-19h
Samedi 14 janvier	9h30-12h30	
Souigné-sous-Ballon / Mairie (salle du Conseil)		
Mardi 3 janvier		14h-18h
Vendredi 6 janvier		14h-18h
Samedi 7 janvier	9h-12h	
Lundi 9 janvier	9h-12h	
Jeudi 12 janvier		14h-18h
Vendredi 13 janvier	9h-12h	
Samedi 14 janvier	9h-12h	
Teillé / Mairie (salle du Conseil)		
Vendredi 6 janvier		16h-18h30
Samedi 7 janvier	10h-12h30	
Lundi 9 janvier	9h-11h	

Il vous reste des rouleaux en stock ? Inutile de prendre votre dotation complète. Si besoin, vous pourrez récupérer le reste en cours d'année.

Tri des biodéchets une étude en 2023 pour la définition du mode de collecte

À partir du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes devra vous proposer une solution permettant de valoriser de manière séparée vos biodéchets (épluchures, restes de repas...) que vous habitez en logement individuel ou collectif. Cette mesure est introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. Pour cela, la Communauté de communes lancera début 2023 une étude afin de définir quelles solutions sont envisageables sur notre territoire. L'étude comprendra une

phase de diagnostic, à ce titre un questionnaire vous sera soumis début janvier 2023 lors de la distribution des sacs ordures ménagères. Vos réponses seront importantes car elles permettront de trouver la solution qui convient à la majorité. Aujourd'hui, le compostage est une solution efficace et économique pour valoriser les déchets alimentaires, qu'il sera peut-être nécessaire de généraliser. Pour rappel, la Communauté de communes met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur. Vous pouvez en faire la demande sur notre site internet, rubrique « Protéger son environnement », puis « Le compostage individuel ». Le composteur vous sera remis à l'issue d'une réunion d'information sur les techniques de compostage.



Sarthe Amont : nouveau syndicat pour la gestion de la Sarthe

Installé le 15 novembre dernier, le Syndicat mixte de la Sarthe Amont est un nouveau syndicat de rivière ayant pour mission de gérer en proximité les ouvrages hydrauliques positionnés sur la Sarthe et assurer l'entretien de la rivière. Ces missions s'inscrivent au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques. Alain Besnier, maire de Montbizot, est élu 1^{er} vice-président du syndicat et Jean-Claude Moser, maire de Saint-Pavace, élu membre.

Nouveau city-stade sur le territoire à Joué-l'Abbé !



20
TERRE
DE JEUX
24

Depuis le mois d'octobre, le terrain du city-stade de Joué-l'Abbé est ouvert à tous, en accès libre de 8h à 22h. Situé au sein du complexe sportif de la commune, le city-stade permet de jouer au basketball, au football, au handball, au volley et au tennis. Cette nouvelle

infrastructure multimodale complète parfaitement les équipements municipaux déjà présents pour pratiquer du sport.

Le coût du terrain multisports s'élève à 66 190,65€ HT, financé par la Communauté de communes dans le cadre de son programme d'équipement en city-stades, avec une participation de la commune à hauteur d'environ 30 000€. Deux entreprises ont travaillé sur la pose du city-stade : Pigeon TP, basée en Sarthe à Cherré-au, qui a réalisé le terrassement et la plateforme en enrobé et Camma Sports, située en Ile-et-Vilaine, qui a fourni les matériaux (bancs, pare-ballons, palissades...) et posé la structure.

La dernière commune du programme restant à équiper en city-stade est Neuville-sur-Sarthe.

